

PARCOURS AGENTS — **SOUS-DIRECTRICE CARRIÈRES ET RÉMUNÉRATIONS****Anne MONFORT**

Arrivée au Département de Seine-et-Marne en 2010 initialement pour quelques mois pour assurer un remplacement de congé maternité, Anne Monfort a évolué au sein des affaires juridiques et travaille, depuis deux ans, à la direction des ressources humaines grâce aux formations proposées par le Département. Retour sur son parcours.

Publié le 28 septembre 2023

LE SAVIEZ-VOUS ?

En choisissant de travailler au Département de Seine-et-Marne, vous avez la possibilité de :

- vous engager au service des usagers et du territoire en exerçant une mission de service public ;
- vous épanouir et évoluer professionnellement grâce à la grande diversité de nos métiers ;
- vous former et développer votre expertise en suivant des formations adaptées à votre situation ; grâce à l'école des métiers, vous pourrez devenir formateur ou facilitateur interne ;
- trouver un équilibre avec la vie privée, grâce à une organisation flexible et compatible avec le service rendu à l'utilisateur.

Au Département de Seine-et-Marne, il est possible de bénéficier jusqu'à 24 RTT par an, en plus des 25 jours de congés annuels réglementaires, d'aménager son cycle de travail quand on est travailleur porteur de handicap ou proche aidant, de bénéficier du télétravail pour les fonctions compatibles, et bien d'autres avantages encore !